

## COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 28 août 2015

Département  
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Arrondissement  
de Thionville

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents ou  
représentés : 14

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, maire.

Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, ADAMY, MULLER,  
KIEFFER, VERCELLINO, WUTTKE,  
Mmes WOLSKI, BOCK, BRUDERMANN, LONG, RITT

Absents : M. KEILMANN qui a donné procuration à Mme BOCK  
M. CALME

### 233. Création d'un poste de rédacteur à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et qu'en cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Annulation de la délibération du 22 décembre 2014 créant un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- La création d'un emploi de rédacteur à temps complet (35h/sem) pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015
- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, d'un poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe, pour 24h/sem., créé par délibération du 19/11/2008.
- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, pour 35h/sem., créé par délibération du 01/09/2010

Le conseil municipal, considérant la saisine du Comité Technique Paritaire du 11 juin 2015 et après en avoir délibéré, décide:

- d'adopter la proposition du Maire ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDO-MADAIRE
Technique	Agent de maîtrise	1 <sup>ère</sup> classe	1	1	35 h
Technique	Adjoint Technique	1 <sup>ere</sup> classe	1	0	35 h

Technique	Adjoint Technique	2 <sup>ème</sup> classe	1	1	30 h
Technique	Adjoint Technique	2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35 h
Technique	Adjoint technique	2 <sup>ème</sup> classe	1	0	24h
Administrative	Rédacteur	Rédacteur	0	1	35h
Administrative	Adjoint administratif	2 <sup>ème</sup> classe	1	1	35h
Animation	Adjoint d'animation	1 <sup>ère</sup> classe	1	1	26h
Animation	Adjoint d'animation	2 <sup>ème</sup> classe	1	1	20h

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article 3-3 3° et alinéa 7 et 8 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

**Vote pour : 14**

**Absentions : /**

**Vote contre : /**

### **234. Convention de mise à disposition de M. BERNARD Emmanuel au SIVU**

Considérant

- la fin du contrat de l'actuel chauffeur du bus scolaire du SIVU
- les difficultés à recruter du personnel
- la possibilité de mettre, à disposition du SIVU, du personnel de la commune de Rettel, compétent
- l'accord de M. BERNARD Emmanuel, agent de maîtrise au sein des services techniques de Rettel
- le budget contraint du SIVU Ecole Maternelle
- le projet de convention de mise à disposition de personnel définissant le cadre juridique dans lequel intervient cette mise à disposition et les rôles de chacun des signataires
- la saisine du Comité Administratif Paritaire du centre de gestion de la Moselle en date du 5 août 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Rettel auprès du SIVU pour la fonction de conducteur du bus scolaire, pour une durée de 3 ans.

La convention sera annexée à la présente délibération.

**Vote pour : 14**

**Vote contre : /**

**Abstention : /**

**235. Convention relative à l'entretien des Routes Départementales dans la traverse de la Commune de RETTEL**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le Département de la Moselle une convention relative à l'entretien courant des routes départementales dans la traverse de RETTEL.

Les voies suivantes sont concernées

- D61 du PR 25+642 au PR26+595 (rue de la Chartreuse)
- D61 du PR 26+595 au PR 26+907 (rue Saint Nicolas)
- D654 du PR 18+947 au PR 19+259 (route de Thionville)

**Vote pour : 14**

**Abstentions : /**

**Vote contre : /**

**236. Budget Camping – Décision modificative n°1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements de crédit suivants :

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	-1 060,40
011	6288		Autres services extérieurs	1 060,40
21	2188	ONA	Autres	-1 060,40
<b>Total</b>				<b>-1 060,40</b>

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	- 1 060,40
<b>Total</b>				<b>- 1 060,40</b>

**Vote pour : 14**

**Abstentions : /**

**Vote contre : /**

Pour copie conforme  
Rettel, le 31/08/2015  
Le Maire, Remi SCHWENCK